

## **L'association Centre Mondial de la Paix, des Libertés et des Droits de l'Homme recherche son Directeur :**

### **L'ASSOCIATION**

Le Centre Mondial de la Paix, des Libertés et des Droits de l'Homme (CMP) est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 avec pour principale activité et principal objet :

- La réalisation et la gestion, dans le cadre du Palais Episcopal et du Grand Séminaire de Verdun, d'un lieu privilégié à vocation internationale constitué d'un ensemble d'activités et de réflexions, d'études, d'échanges et de documentation sur l'histoire et la pratique des libertés des droits de l'Homme, la défense et l'instauration de la Paix ;
- Toutes activités annexes ou connexes, y compris artisanales ou commerciales, découlant directement ou indirectement de la réalisation et de la gestion de ce lieu privilégié et de nature à en assurer la valorisation et l'attractivité auprès de tout public.

Ouvert au public depuis 1994, le CMP a vu ses activités, au fil des années, s'élargir notablement et s'inscrire dans une stratégie associant notamment les thématiques suivantes :

- Relations franco-allemandes et européennes
- Relations diplomatiques contemporaines

### **STATUT**

Le Président nomme le Directeur avec l'agrément du Bureau et lui accorde les délégations de pouvoir nécessaires à l'exercice de ses missions.

### **MISSIONS DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Directeur, sous l'autorité du Président ou de son représentant, dans le cadre des buts de l'association et des orientations générales définies par l'Assemblée Générale, est chargé de **concevoir le programme d'activités et le budget prévisionnel**. Il a, dans les limites fixées par le budget et dans le cadre de l'organigramme du Centre la signature des engagements des dépenses et des contrats. Chaque trimestre il devra informer le Bureau de la situation financière de l'Association.

Le Directeur assiste, à titre consultatif, aux réunions des Assemblées et du Bureau sauf lorsqu'à l'occasion de celles-ci il est traité de sa situation personnelle.

Le Directeur dispose du **pouvoir hiérarchique** sur l'ensemble du personnel de l'Association lequel est recruté, conformément aux décisions de l'Assemblée, par le Président.

Le Président, ou le Directeur par délégation du Président, représente l'Association en justice dans tous les actes de la vie civile.

## **Mise en œuvre de la stratégie du CMP**

- met en place la politique générale et la stratégie décidée par le Conseil d'Administration, décline cette politique, et rend compte régulièrement des résultats de son activité. A cette fin propose pour chaque exercice un plan annuel (objectifs et moyens)
- veille à assurer un contact étroit avec les services des trois collectivités territoriales contribuant au budget du CMP (Ville de Verdun, Département de la Meuse et Région Grand Est). A ce titre il mettra en œuvre les moyens techniques (visioconférence) permettant auxdits services d'assister aux réunions du CA et des assemblées générales.
- contribue activement à la réflexion engagée quant à l'évolution des missions du CMP
- veille à l'inscription de l'action de l'association dans la stratégie définie par le Conseil d'Administration
- Met en place des actions de commercialisation, de promotion, d'animation
- Met en place des actions d'information et de communication auprès des élus du territoire, des membres du conseil d'administration et des partenaires du CMP
- Propose et assure la mise en place d'un plan annuel d'animation du CMP et de leur promotion

## **Gestion administrative et financière**

- s'assure de la bonne gestion financière de l'association en cohérence avec le caractère public des missions,
- Elabore des prévisions budgétaires et est garant de leur exécution et de leurs contrôles réguliers
- Suit les procédures de contrôle de gestion, et les indicateurs économiques et financiers de l'association
- Assure la gestion de la vie sociale : préparation et animation du conseil d'administration et des AG
- Est garant du respect des règles de la commande publique

## **Management des ressources humaines**

- Mobilise les équipes sur les objectifs, fédérer le personnel,
- Veille à l'hygiène et la sécurité du personnel
- Définit et ajuste le plan de charges
- Anime les relations sociales

## PROFIL

- Manager expérimenté ayant une bonne connaissance des collectivités locales et des sociétés parapubliques, une pratique de la politique territoriale et du goût pour ses enjeux, et en capacité de s'impliquer dans les projets, comme dans le développement et la gestion de la structure
- Capacité managériale et d'animation, goût pour le partage et le travail d'équipe et aptitude à décider et à assumer les responsabilités
- Sens de l'intérêt public général et sensibilité aux enjeux sociaux et sociétaux
- Aisance relationnelle avec les élus, les services des collectivités et les milieux économiques, capacité d'écoute et de conviction, sens de la négociation
- Capacité de développeur, sens de l'anticipation et de la prospective, vision stratégique
- Culture du résultat, sens de la gestion et de l'efficacité
- Intérêt pour l'Histoire des conflits, notamment la bataille de Verdun et pour toutes les questions liées à la construction européenne, à l'amitié franco-allemande et à la défense des droits humains
- Compétences techniques pour la rénovation et/ou les interventions nécessaires au maintien en condition des équipements confiés
- Connaissances juridiques souhaitées
- Maîtrise des règles fiscales nécessaires à la conduite d'une société et des règles sociales nécessaires à la conduite de la relation avec les salariés et les organismes tiers
- Maîtrise des procédures de la commande publique
- Très grande disponibilité pour prendre part activement aux événements et rencontres organisés, notamment certains weekends, par le CMP.